



LES ÉCHOS CHSCT

du 23 janvier 2018

PLAN DE FORMATION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018.

Le Plan de formation 2018 sera présenté au Comité Technique (CT) de mi-mars, et est susceptible d'être complété en cours d'année. Il s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées, avec, selon les besoins exprimés, la programmation des formations continues et des formations initiales, avec en priorité :

- Le risque routier / Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) et Formation Continue Obligatoire (FCO);
- Les Risques Psycho Sociaux (RPS)/ la Qualité de Vie au Travail (QVT) ;
- La formation au secourisme ;
- La gestion de la violence ;
- L'apprentissage des gestes, postures et échauffements pour prévenir
- Les Troubles Musculo Squelettique (TMS)

La **CFDT** prend acte que les Risques Psycho-Sociaux (RPS) sont bien inscrits au plan de formations 2018, et sera vigilante sur la mise en œuvre des formations à destination des agents.

La **CFDT** interroge sur la formation à la gestion de la violence, qui a pris du retard à la DDSHE : il est confirmé que c'est une priorité dans le plan de formations 2018.

La **CFDT** interroge également sur la formation des agents à la manipulation des extincteurs, ce qui est important dans les Établissements Recevant du Public (ERP) (MDM, Collèges). L'Agent Chargé des Fonctions d'Inspections (ACFI) confirme que c'est une obligation inscrite dans le Code du travail.

La **CFDT** a voté favorablement.

POINT DE SITUATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE MÉDICAL ET DE VACCINATION DES ÉGOUTIERS

Information donnée par les médecins du travail de la Métropole sur la vaccination (non obligatoire) contre la leptospirose des agents travaillant au Service de l'Eau de la DDUCV, selon la recommandation 2017 du Ministère de la Santé.

QUESTIONS DIVERSES

Alerte RPS Agents d'accueil de l'Hôtel de la Métropole

La **CFDT** a saisi le CHSCT le 12 décembre 2017 au sujet d'une Alerte RPS concernant les Agents d'accueil de l'Hôtel de la Métropole.

Avec les autres organisations syndicales, la **CFDT** demande ce que devient cette alerte.

Le directeur de la DPMG répond aux organisations syndicales.

La séparation demandée aujourd'hui par les agents entre accueil physique et téléphonique lui paraît impossible à réaliser en termes d'espaces de travail dans le Hall. Il est bien conscient que le logiciel permettant un accueil téléphonique numérique n'est pas au point, et qu'il faut mettre en place une formation

Questionnement agents /horaires MDM

La **CFDT** demande que les horaires des agents des MDM soient en adéquation avec le guide du temps de travail.

Interrogée par la **CFDT**, la déléguée de la DSHE, répond qu'il convient de ne pas confondre l'amplitude horaire d'un service, avec les horaires des agents. Les horaires des agents se négocient au cas par cas avec son N+1

Alerte Antennes de gestion DDUCV

La **CFDT**, avec les autres organisations syndicales, demande ce qu'il en est de l'alerte RPS effectuée lors du CHSCT du 12 décembre 2017, concernant un Collectif des Antennes de gestion DDUCV.

L'administration répond que ce problème est en lien avec la mise en œuvre de la Dématérialisation de la fonction comptable. Il ne concerne pas toutes les Subdivisions de la DDUCV, mais surtout les Antennes de gestion des Services urbains.

À ce projet de service s'ajoute la réorganisation RH, qui concerne le déploiement et la mise en œuvre du logiciel SIRH, qui n'aura pas d'impact sur l'organisation du travail des antennes de gestion, qui restent en proximité des Subdivisions.



VOS ÉLUS **CFDT** SONT À VOTRE ÉCOUTE.